

# La Passerelle

## Éditorial



Johanne Pomerleau,  
Présidente FPPE(CSQ)

**A**lors que l'hiver se traîne les pieds et que le printemps tente de reprendre ses droits, la FPPE ne chôme pas : rencontres avec les partis de l'opposition et la sous ministre adjointe, enquêtes en action professionnelle, travaux en équité salariale, participation à divers comités ministériels et à ceux en suivi à la négociation et j'en passe. Cette Passerelle donne des informations sur plusieurs sujets dont certains touchent distinctivement un groupe ou un autre. Elle vous donne un aperçu de divers dossiers nous occupant et s'ajoutant aux démarches que nous poursuivons sans relâche pour une reconnaissance du rôle essentiel des professionnelles et professionnels dans les commissions scolaires et pour nous assurer, en collaboration avec les syndicats, que les ressources promises par le gouvernement se matérialisent par de l'embauche de personnel professionnel.

Je ne saurais terminer sans saluer toutes les professionnelles et tous les professionnels de la commission scolaire de Kativik dans le grand-nord québécois. Alors que la négociation est terminée pour tous les groupes, le personnel professionnel, enseignant et de soutien de cette commission scolaire n'ont toujours pas de convention collective négociée et signée. Nous sommes très préoccupés par cette situation que nous jugeons totalement inacceptable et c'est pourquoi, la CSQ, la FPPE et les syndicats concernés ne ménagent aucun effort pour en arriver à un règlement face à une partie patronale qui se traîne volontairement les pieds.

## Solidarité!

### Équité salariale

La période de maraudage et de changement d'allégeance dans le milieu de la santé étant maintenant terminée, nous espérons un appel du Conseil du trésor dans les prochaines semaines pour poursuivre et conclure, nous l'espérons, les plaintes de 2010. À défaut d'une reprise rapide des travaux, nous devons sérieusement réfléchir en intersyndical à mettre fin à la conciliation et à demander à la Commission de procéder par enquête. Ceci n'est pas notre premier choix puisque cela entrainerait de nouveaux délais, mais si la partie patronale refuse de bouger, nous ne pourrons faire autrement. Soyez assurés que nous vous informerons dès qu'il y aura du nouveau dans ce dossier.

Il y a quelques semaines, nous avons été contactés dans le cadre des plaintes de 2015 et la Commission de l'équité salariale ne compte pas procéder de la même façon que pour les plaintes de 2010, la conciliation n'étant pas envisagée en préalable. Elle procède par enquête et débute par les catégories non concernées par des plaintes de 2010. Dans notre cas, tous nos corps d'emplois touchés par une plainte de 2015, étant également touchés par une plainte de 2010, nous souhaitons vivement un règlement pour 2010!



### AVSEC

Il y a quelques semaines, j'ai eu l'occasion de participer au sommet sur l'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté. J'ai eu la possibilité de défendre l'importance des AVSEC dans ce dossier et dénoncer la

situation déplorable du SASEC dans de trop nombreuses commissions scolaires. La FPPE profite toujours de toutes les tribunes pour dénoncer la situation et pour demander que le ministère se penche sur la situation et réinvestisse dans ce service. Nous l'avons fait dans les derniers mois auprès de tous les partis d'opposition et auprès de la sous-ministre adjointe. La FPPE a également supporté deux demandes de recherches doctorales touchant directement ce corps d'emplois. Une de ces recherches chapeautées par l'UQAM et visant à faire le lien entre l'implication sociale et la persévérance scolaire est déjà en cours et vous serez peut-être invités à compléter des questionnaires d'enquêtes dans les prochaines semaines. Nous vous invitons à y participer en grand nombre.

# Psychologues



## Prime des psychologues et situations d'absences :

La FPPE fait présentement des démarches auprès des comités patronaux de négociation afin qu'ils modifient leur position concernant l'applicabilité de la prime lors de congés de maternité ou d'invalidité. En effet, une décision récente de la Cour d'appel du Québec semble invalider leur interprétation, selon laquelle ladite prime ne doit pas être versée lors de ces congés, car il ne s'agit pas de traitement, mais de « prestations ». Il a été jugé qu'une telle distinction pour le versement de cet avantage constitue une discrimination au sens de la Charte des droits et libertés de la personne. Si vous êtes dans une ou l'autre des situations citées précédemment, communiquez avec votre syndicat.

## Versement de la prime au personnel surnuméraire et remplaçant :

Pour ce qui est de la problématique dont vous avez déjà été informés dans une lettre du 18 novembre dernier concernant la différence entre la prime en santé et la prime en éducation, nous sommes toujours en attente d'un retour de la partie patronale à ce sujet, notamment en raison de changements de représentants patronaux. Nous faisons tout en notre pouvoir pour que les ajustements soient convenus et qu'ils puissent être effectifs pour l'année 2017-2018.

## Conseillères et conseillers pédagogiques

Lors de la conclusion de la négociation en décembre 2015, plusieurs comités intersectoriels ont été créés. Deux de ceux-ci concernent les conseillères et conseillers pédagogiques. Dans une lettre du 31 janvier dernier, ces membres étaient informés du suivi des comités les concernant. Il y a eu des rencontres depuis et beaucoup de travail a été fait dans le but de préparer l'argumentaire syndical. La FPPE a été très active dans le dossier. Dans les prochaines semaines, des conseillères et conseillers pédagogiques du scolaire et du collégial recevront de leur syndicat un lien vers un sondage dont les résultats nous permettront de bonifier cet argumentaire concernant la problématique d'attraction et de rétention. Nous espérons un haut taux de réponse. Pour ce qui est du comité vigie qui discute du rangement salarial de 5 corps d'emplois mixtes dont celui des conseillères et conseillers pédagogiques, les rencontres se poursuivent. Il n'est pas impossible que nous fassions à nouveau appel à la collaboration des membres pour ce volet, mais ce sera dans un deuxième temps.

## Les professionnelles et professionnels des ressources matérielles

À la suite de l'adoption en Congrès d'une résolution à l'effet de s'intéresser au travail des professionnelles et professionnels des ressources matérielles dans les commissions scolaires et leur apport à l'école publique, la FPPE organise une rencontre. Elle réunira des membres concernés (ingénieurs et architectes) provenant des commissions scolaires CSMB, CSDM, CSRDN, et de la CSMV. La FPPE souhaite traiter des questions salariales et d'attraction et de rétention. Elle souhaite également discuter des enjeux d'actualité entourant les bâtiments scolaires. Un questionnaire visant à documenter la question de l'attraction et de la rétention chez le personnel professionnel des ressources matérielles sera ensuite bâti et envoyé aux membres concernés et aux représentants syndicaux dans l'ensemble des commissions scolaires.



## Orthophonistes

Il y a quelques semaines, la FPPE était approchée par une orthophoniste de la région des Laurentides qui a pris l'initiative de lancer un mouvement pour demander un meilleur accès aux services publics en orthophonie. Elle vise sa région en premier lieu, mais son argumentaire peut être exportable aux autres régions du Québec. Sa demande vise autant le milieu de la santé que le milieu scolaire et toutes les organisations syndicales ont été interpellées. Après avoir pris connaissance de son argumentaire, nous avons assuré l'instigatrice de ce mouvement que la FPPE, pour le milieu de l'éducation, était très sensible aux besoins des jeunes et au manque de ressources et que, par ailleurs, nous réclamions depuis longtemps des ajouts de ressources professionnelles. Nous nous sommes engagés à informer nos membres et à appuyer la démarche. En suivant les liens: [Projet pilote Laurentides](#) et [Une fenêtre d'opportunités](#), vous pourrez lire l'argumentaire ainsi que les demandes faites par cette orthophoniste membre d'un syndicat affilié à la FPPE qui a décidé de prendre le taureau par les cornes.

# Miser sur l'expertise du personnel professionnel pour assurer une première transition scolaire réussie

Par Sophie Massé,  
Vice-présidente

Dans le but de mieux connaître les interventions faites par ses membres auprès des enfants de 4 ans et leurs parents, la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ), a effectué un sondage.

Le personnel professionnel concerné, majoritairement des conseillères et conseillers à l'éducation préscolaire (CEP) a pour rôle principal d'accompagner, d'informer, de soutenir les parents d'enfants de 4 ans dans leur rôle d'éducateur en vue du développement intégral de leur enfant. Elles et ils œuvrent dans le cadre du programme Passe-Partout qui est offert dans plusieurs commissions scolaires de la province et contribuent de façon importante à assurer une première transition scolaire réussie. On retrouve aussi des professionnelles et professionnels, malheureusement en nombre insuffisant, qui font du dépistage et des interventions auprès de la petite enfance, en particulier des orthophonistes, psychologues, psychoéducatrices, psychoéducateurs et orthopédagogues. Des conseillères et conseillers pédagogiques sont également appelés à intervenir pour le soutien, la formation continue et l'accompagnement des enseignantes et enseignants de la maternelle 4 ans et 5 ans.

Les résultats du sondage amènent la FPPE à émettre 4 recommandations principales :

## 1. Formaliser et assurer la coordination des mesures qui soutiennent une première transition scolaire de qualité dans le continuum des services éducatifs québécois du ministère de l'Éducation.

Il est reconnu, notamment par la Commission sur l'éducation à la petite enfance (2017) et le Conseil supérieur de l'éducation (2012), qu'il y a des lacunes importantes en matière de coordination des services publics offerts aux enfants de 4 ans et leurs parents. Une meilleure continuité doit être assurée entre les services de garde éducatifs et le milieu scolaire, et ce pour tous les enfants. Une telle continuité doit également comprendre les services qui relèvent du MSSS. Il s'agit d'une condition de base pour assurer la qualité des services.

## 2. Déployer le programme Passe-Partout dans l'ensemble des commissions scolaires du Québec

pour favoriser le soutien aux compétences parentales et une première transition scolaire de qualité.

## 3. Reconnaître l'expertise développée et le rôle d'agent pivot en matière de première transition scolaire joué par les conseillères et conseillers en éducation préscolaire.

Les CEP effectuent déjà un rôle similaire à celui d'agent pivot dans le cadre du programme Passe-Partout et leur expertise à cet effet doit être reconnue. Ces professionnelles et professionnels agissent en étroite collaboration avec les parents et travaillent avec les services de garde éducatifs, les organismes communautaires famille et les intervenants qui relèvent du MSSS. Les CEP sont partie prenante de l'équipe-école et font le relai avec le personnel enseignant, professionnel et de soutien, en plus de conseiller la direction.

Nous déplorons que les CEP soient significativement moins nombreux à occuper un poste régulier à temps plein. Il est inacceptable que 30 % des conseillères et conseillers en éducation préscolaire occupent un poste surnuméraire.

## 4. Ajouter des ressources professionnelles régulières dans les commissions scolaires offrant des services aux enfants d'âge préscolaire.

Dans plusieurs commissions scolaires, le ratio de professionnelles ou professionnels par élève est désastreux. Par exemple en 2014-2015, selon les calculs réalisés par la FPPE, on dénombre en moyenne, pour l'ensemble du Québec, plus de 2800 élèves par orthophoniste, près de 1800 élèves par psychoéducatrice ou psychoéducateur et 2075 élèves par psychologue. Pire, entre 2014 et 2016, ce sont 375 postes qui ont été coupés. Le personnel professionnel fait trop souvent les frais des compressions budgétaires. Enfin, nous savons que retarder le dépistage ou l'intervention précoce auprès d'un enfant d'âge préscolaire présentant des difficultés, faute de ressources professionnelles disponibles, nuit directement à la réussite éducative.

À l'unanimité, les 19 syndicats de la FPPE, réunis en Conseil fédéral en mars 2017, ont adopté un plan d'action qui se déploie tant au niveau national que local. Nous espérons que le ministère et les commissions scolaires prendront en compte ces recommandations qui, d'ailleurs, font échos aux engagements budgétaires du gouvernement notamment dans le cadre de la mesure *Partir du bon pied au préscolaire et en 1ère année du primaire*.

[Pour lire le rapport](#)

[Pour lire le sommaire](#)

